M. Rondet réédite le discours qu'il vient de prononcer à Haveluy et ajoute qu'il faut remplacer dans les conseils municipaux les employés des mines par des ouvriers mineurs, intelligents, et qui seront plus capables de défendre leurs intérêts devant la députation.

Le citoyen Fauvieau recommande le calme jusqu'à la constitution de la fédération générale des mineurs français.

Le citoyen Lefebvre, socialiste bien connu à Lille, parlant des moyens violents à employer dans les circonstances actuelles est vivement interrompu.

Le député Girard de Denain s'est fait excuser à la dernière heure, il est empêché par les travaux sur le conseil des prud'hommes et la loi de responsabilité dans les accidents dont il fut nommé rapporteur.

La séance est levée à sept heures.

Le citoyen Rondet a annoncé à la réunion du soir son départ pour St-Etienne le premier janvier.

Etat-Civil de Wattrelos. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 23 AU 30 DÉCEMBRE. — Irma Duquennoy, St Liévin. — Alfred Demeulemeester, Beaulieu. — Edouard Vancorsselly, Marlière. — Théodore Mercier, Crétinier. — Marie Dubamel, petit Tournay. — Léontine Flipot, Vieille Place. — César Durieux, Nouveau Monde.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 23 AU 30 DÉCEMBRE. — Louis Rigolle, 47 ans 4 mois, tisserand, Vieille Place. — Désiré Deslemmes, 54 ans 8 mois, tisserand, Saint-Liévin. — Marthe Rasson, 3 semaines, Vieille Place. — Jeanne Vercleven, 13 mois, Plouys. — Joseph Beghin, 24 ans 9 mois, tisserand, Place. — Rosalie Renard, 25 ans 2 mois, tisserande, Nouveau-Monde. — Anatole Hochain, 3 semaines, Petit Tournay.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 30 DÉCEMBRE. — Floris Duquesnois, 26 ans, marchand de charbon et Marie Louise Castel, 26 ans, tisserande. — Hippolyte Leucheur, 40 ans, cabaretier et Philomène Bettremieux, 33 ans, tisserande.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille MOTTE-BOSSUT, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis MOTTE BOSSUT, Chevalier de la Légion d'Honneur, membre de la Chambre de commerce et ancien adjoint au maire de Roubaix, décédé à Lannoy, le 29 décembre 1883, dans sa 67e année, sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 2 janvier, à 11 heures, en l'église de Lannoy d'où son corps sera conduit au cimetière de Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tournai, à Lannoy.

Les amis et connaissances de la famille BONTE-DELANNOY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean DELANNOY, retraité des sapeurs pompiers de Roubaix, décédé subitement à Roubaix, le 30 décembre 1883, à l'âge de 65 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 2 janvier 1884, à 9 heures, en l'église Notre Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Maurice, 38, chez Honorez-Bonte.

Les amis et connaissances de la famille BODIN-CORMAN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Elisabeth CORMAN, décédée à Roubaix, le 30 décembre 1883, à l'âge de 41 ans, sont priés de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 2 janvier 1884, 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint Amand, 38.

Ils vous prient aussi d'assister à l'obit du Mois, qui sera célébré en ladite église le lundi 11 février 1884, à 9 heures.

Les amis et connaissances de la famille LEPERS-PAUWELS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Philibert LEPERS, décédé à Roubaix, le 31 décembre 1883, à l'âge de 30 ans sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 2 janvier, à 8 heures 1/2, en l'église du Sacré Cœur à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, impasse Lamartine, près la rue de l'Ommelet.

FAITS DIVERS

LES FEMMES-MÉDECINS. — Le concours de l'externat des hôpitaux de Paris vient de se terminer. Trois jeunes filles ou jeunes femmes figurent parmi les élus. Mme Sarrante, avec le numéro 6, sur 254 nominations, s'il vous plaît; Mlle Mathieu dit Dubois, avec le numéro 87, et enfin Mlle Chopin avec le numéro 142.

L'AVERTISSEUR ÉLECTRO AUTOMATIQUE. — Hier ont eu lieu, au ministère des finances, les intéressantes expériences de l'avertisseur électro-automatique Charpentier contre les incendies.

Un nombre considérable de personnages publics et de hauts fonctionnaires avaient répondu à l'invitation qui leur avait été adressée par le ministre

On connaît déjà cette ingénieuse application de l'électricité. Partout où il y a un objet quelconque à protéger, des fils spéciaux courent, habilement dissimulés si cela est nécessaire, et contenant dans leur double enveloppe les éléments capables de fermer le circuit électrique par le fait d'une soudure que le feu lui-même établit en faisant entrer en fusion un fil d'étain, la soudure faite, une sonnerie électrique continue prévient les pompiers, tandis qu'un tableau spécial indique dans quelle partie du bâtiment et même dans quelle pièce le feu vient de se déclarer.

Afin de donner aux expériences leur valeur la plus probante, il avait été décidé que le feu serait mis dans la partie la plus éloignée du poste des pompiers, ceux-ci n'étant pas prévenus, bien entendu, de ce qui allait se passer. Le feu a donc été mis à un rayon du dépôt des archives, situé sous les combles, dans la partie du ministère donnant rue de Rivoli.

En trois minutes trente secondes, les pompiers étaient prévenus par la sonnerie de l'appareil, quittaient le poste munis de tous les engins nécessaires pour combattre le feu, parcouraient un espace de près de 600 mètres à travers les escaliers et les corridors, et précipitaient dans la pièce où ils croyaient avoir à lutter contre le feu, et où ils n'ont trouvé que les spectateurs émerveillés de cette très curieuse expérience.

Il est impossible de se faire une idée de la précision absolue de l'indication fournie par l'avertisseur, et il est facile de se rendre compte des services considérables que peut rendre cet appareil.

COLÈRES DE POTACHES. — Les collégiens sont mécontents. L'an dernier, M. Duvaux leur avait, contre tout usage, accordé huit jours de congé pour le premier de l'an. M. Fallières, moins généreux, est revenu à l'ancien régime et n'a octroyé aux écoliers que les quatre jours réglementaires. De là, colère et indignation.

Au lycée de Montpellier, une révolte a éclaté. Il est vrai que la simple lecture d'une dépêche du ministre, excluant du lycée les meneurs, et leur interdisant de se présenter durant une année à tous les examens, a suffi à calmer l'effervescence.

A Paris, les externes du lycée Condorcet ont pris d'assaut une brasserie, l'ont mise à sec et ont brisé verres, vitres et tables.

Le pillage des brasseries est la leçon des grands maîtres de l'Université.

PENDAISON D'UN NÈGRE AUX ETATS-UNIS. — Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*, du 8 décembre :

Ambrost West, nègre sans alliage, a été pendu légalement vendredi, en expiation du meurtre d'un nommé James Mouroc.

Près de 2000 curieux entouraient la potence, dressée au milieu d'un champ, à trois quarts de mille de la prison d'Isabelle, comté de Worth, Géorgie. Le condamné a été mené au lieu du supplice en voiture découverte. Les menottes aux mains et les pieds enchaînés, il était assis entre deux gardes. Beaucoup d'autres gardes escortaient la voiture à droite et à gauche, et derrière eux couraient des nègres et des négresses psalmodiant des prières.

Quand la voiture est arrivée à quelques pas du gibet, il s'est trouvé que le citoyen avec qui le comté avait passé un contrat pour la fourniture de la corde était absent. Le shérif et ses aides se sont rendus dans la ferme la plus voisine, ont réquisitionné de la fermière trois cordes minces à étendre le linge, et revenant devant l'échafaud, ils se sont assis à terre à la façon des tailleurs et ont commencé, sous les yeux de la foule attentive, à tresser les trois cordes, afin d'en obtenir une suffisamment solide pour accomplir les fins de la justice.

Pendant qun les autorités tissaient, beaucoup de voix ont engagé le patient à prononcer un discours d'adieux pour tuer le temps, mais il a refusé absolument de donner satisfaction aux assistants, le retard causé par l'inexécution du contrat du marchand de cordes de pendu l'ayant mis de très mauvaise humeur.

Dès que la tresse a été complétée, Ambrost West est monté lestement sur l'échafaud et s'est laissé ajuster le nœud coulant au cou et envelopper la tête dans le bonnet noir sans souffler mot. Le shérif a touché le ressort ; le condamné dont les pieds ont manqué subitement de point d'appui a subi la loi fatale de la pesanteur ; la corde qui aurait dû le retenir suspendu par le cou à quelques pieds au-dessus du sol, a cassé, et le nègre est tombé lourdement à terre.

L'incident a causé un brouhaha, une forte poussée s'est produite dans le rassemblement des curieux, des centaines de voix ont crié : « Hurrah ! Alleluia ! Hosanna ! Amen ! » et autres exclamations dépourvues d'opportunité, sinon de sens ; les gardes craignant une tentative de délivrance du misérable gisant au pied de la potence, se sont rangés en cercle autour de lui en brandissant leurs revolvers.

Dès qu'il a été évident que la curiosité était le seul sentiment de la foule, les membres d'Ambrost West ont été débarrassés de leurs liens et le bonnet noir a été enlevé de sa tête, pour lui permettre de respirer librement. Peu à peu il a repris connaissance et au bout d'un quart d'heure il s'est trouvé en état de remonter sur l'échafaud.

Sa mauvaise humeur était passée, et il a annoncé gracieusement que, pendant qu'on se procurait une autre corde, il allait pour faire prendre patience aux personnes présentes, prononcer le discours d'adieux, qu'il avait refusé l'instant d'avant à leurs sollicitations, en conséquence d'un mouvement de dépit, dont il demandait pardon.

Après cet exorde il a longnement décrit, avec une grande minutie de détails, les délices qui l'attendaient dans le ciel et il a invité ceux qui l'écoutaient à venir le plus tôt possible les partager avec lui. Il a avoué son crime et reproché aux personnes qui l'avaient poussé à le commettre de l'avoir ensuite dénoncé.

S'adressant ensuite au shérif, qui s'approchait pour lui mettre une nouvelle corde autour du cou il lui a dit : « J'espère que cette fois sera la bonne et que vous délivrerez mon âme. »

Il a été pendu juste une heure après la rupture de la première corde, et il a eu le cou disloqué. L'agonie a duré un quart d'heure.

CHOSES ET AUTRES

***

Extrait d'un journal quotidien :

FAITS DIVERS

« Le nouveau match de billard, dont nous avons déjà parlé, commencera ce soir dans les salons du Zodiaque du Grand-Hôtel.

» Les deux *champignons* sont MM. Vignaux et Rudolphe. »

(Textuel.)

***

Un trait singulier de la vie de M. Yvon Villarceau, dont l'Institut regrette la mort toute récente. En 1834, après la dispersion de Ménilmontant, le saint-simonien allait en Egypte en compagnie de Félicien David. Ce dernier emportait son piano avec lui.

A Smyrne, les deux voyageurs n'avaient plus d'argent pour continuer le voyage ; mais Félicien David eut une idée. Il plaça son instrument sur une petite voiture à bras, à laquelle s'attelait Yvon Villarceau, et il jouait dans les rues.

Une pluie de paras leur tombait des fenêtres.

Nous n'avions pas honte, disait depuis Yvon Villarceau, car, enfin, nous nous trouvions à Smyrne, la ville où Homère, le divin aveugle a mendié, la lyre à la main.

***

Madame lit dans son journal un article politique dans lequel le rédacteur s'est laissé aller à de considérations sur les fantaisies de quelques empereurs romains.

« ... Le cheval à Caracalla » lit-elle.

Elle s'interrompt.

— Qu'est-ce que ça veut dire, chéri? demande-t-elle à son mari.

Monsieur prend le journal.

— Heu... le cheval à Caracalla?... c'est une coquille.

— Ah !

— Oui ! c'est pour « le cheval a caracolé. »

***

D'un almanach de province, nous détachons cette jolie anecdote.

Un des artistes les plus aimés du Palais-Royal se trouvait dans une petite ville où se donnait le soir un concert au profit des pauvres. On le pria d'y apporter son concours. Il y consentit.

A la vue de son nom sur l'affiche, la foule accourut et l'on fit une recette monstre.

Le lendemain, le maire invita le comédien à sa table, et voulut le récompensar. Il ne trouva rien de mieux que de faire préparer un œuf dans lequel étaient renfermés dix louis.

Tous les convives, dans le secret, regardaient sournoisement l'acteur manger son œuf.

Arrivé à la moitié, il s'arrêta.

— Eh bien ! monsieur, dit la maîtresse de la maison, vous ne finissez donc pas votre œuf ?

— Non, madame, dans les œufs, je ne touche jamais au jaune !..

— Vous le jetez, alors ?

— Non pas, je le laisse pour les pauvres !..

Un conseil précieux, par le temps qu'il fait, aux Goutteux, *Rhumatisants* : Suivez l'exemple de M. L. Deffer, à Saint-Jean, qui écrit : « Depuis treize mois que je suis retenu par mes douleurs rhumatismales, aucun remède ne m'a fait plus de bien que les Pilules Suisses. » 20549

Ne cherchez pas, c'est tout trouvé et facile à donner pour étrennes : Un parapluie, une ombrelle, une canne de la Grande Maison, 52 bis rue Esquermoise, Lille, sont des objets convenant à tous les âges et accessibles à toutes les bourses.

Tout acheteur aura droit à une magnifique collection de chromos. 1735—10700

VARIÉTÉ

ROYAL CONDÉ

UN CAMPEMENT EN 1780

PAR JACQUES ROZIER

La petite ville d'Auray, située entre Vannes et Pontivy, est l'une des plus anciennes places fortes de Bretagne. Charles de Blois l'assiégea en 1364 et y fut tué.

Sous les murs de son château se mesurèrent deux soldats destinés à mourir connétables de France : Bertrand Duguesclin et Olivier de Clisson. Le mariage de François, duc de Bretagne, avec Isabelle d'Ecosse, se célébra dans ce même château, en 1442.

Là aussi, naquit, Georges Cadoudal, l'illustre chef vendéen. Toutes ces grandes images ont disparu, leur souvenir est effacé, et Auray ne doit plus son animation relative qu'à la renommée du pèlerinage à Sainte-Anne, sa patronne.

Le gros bourg a été bâti sur le penchant de la colline; ses rues tortueuses sont si escarpées, qu'en hiver un piéton y conserve à peine son équilibre. A une petite distance se trouve l'église votive et la *Scala santa* (1), au centre d'une vaste place. La *Fontaine* et le *Buisson merveilleux* sont près de là, dans le champ de Bocenno, que la légende désigne comme le lieu de l'apparition miraculeuse.

Le 26 juillet 1780, jour de Sainte-Anne, les habitants des hameaux de Bieuzy et de Plessis-Kaër, s'étaient réunis au village de Saint-Guinolet pour fêter la patronne du pays. Tous n'avaient pu entreprendre le pèlerinage si populaire d'Auray, distant de 9 kilomètres; ils avaient renoncé à assister au *grand pardon* que donne l'archevêque, du haut de l'autel auquel conduit un escalier, sorte de pont élevé de trente marches de pierre blanche : l'on monte d'un côté pour redescendre de l'autre, après s'être agenouillé devant la châsse de la sainte, exposée sur l'autel, et avoir baisé ses reliques.

Force avait été aux pieux villageois de célébrer chez eux, par des prières, cette fête réputée jour férié dans toute la Bretagne. Aux cérémonies religieuses de la journée avaient succédé les jeux d'adresse, la course en sac, le mât de cocagne et les repas sur l'herbe.

Au moment où commence ce récit, la soirée était déjà très avancée; un beau clair de lune versait la poésie et le mystère sur le cirque de grands arbres et de végétation touffue dans lequel s'était établi le bal champêtre. L'orchestre local, composé de deux *binious* et d'une flûte rustique, jouait les airs nationaux et la bourrée; mais il avait reçu le renfort inespéré d'un fifre et de deux tambours appartenant à la 3e compagnie du 2e bataillon Royal Condé, en passage dans la bourgade.

Les soldats et les miliciens faisaient danser, sauter les filles, à la grande jalousie des gars du pays. Ceux-ci se prenaient à jeter des regards mélancoliques et pleins d'envie sur les beaux uniformes de drap blanc avec parement et doublures rouges, ornés de galons tressés des deux couleurs, et sur les tricornes noirs à gros pompons rouges. Beaucoup de paysannes, quelques gentilles bourgeoises coquettement endimanchées, prenaient part à la fête. La saison avait été chaude, le sol desséché donnait une sonorité inusitée aux fréquents coups de talon qui constituent le fond de la danse nationale. Les dos à dos, les passe-pieds, les intermèdes de musique excitaient toute cette jeunesse : ils rebondissaitnt et se tiraillaient les bras dans la file démesurée de la farandole, circulant par tout le village, musique en tête, s'arrêtant au marché, chez le maire et sur la place de l'Eglise, — car les Bretons dansent de préférence devant les églises, comme autrefois les Hébreux autour de l'arche. — Les binious se remplaçaient tour à tour, allant puiser le souffle pour gonfler leur outre en vidant quelques pichets de cidre. Les cabarets pavoisés de feuillages et d'arbustes verts ne manquaient pas : que de santés portées et rendues ! que de cerveaux enflammés par l'hydromel ! — cette boisson funeste qui rend fou avant de tuer ! — que de jambes flageolantes, de refrains bachiques, de propos d'enfants et de philosophes !

Les filles au teint brun, à la peau hâlée plus par l'air salin que par les rayons du soleil, oubliaient leurs labeurs quotidiens et s'abandonnaient, enivrées, au plaisir de danser avec un orchestre improvisé, et de beaux militaires ; sans mauvaises pensées, elles y mettaient pourtant un peu de malice féminine, qui augmentait leur amusement.

L'une d'entre elles semblait heureuse et fière en donnant la main à un soldat du détachement de Royal Condé, par qui elle se laissait serrer tendrement la taille. C'étaient deux amoureux, deux promis, natifs de ce même village. Un hasard inespéré les réunissait, le commandant du détachement ayant fait halte dans la commune de Saint-Guinolet, pour y prendre des recrues avant de rejoindre, à Vannes, le régiment du prince.

Aussi les voyons-nous tous deux quitter la danse et se promener, bras dessus bras dessous, à l'écart, sous les hautes futaies des sycomores et des frênes, que percent çà et là quelques blancs rayons de lune.

— Isotte, ma bien-aimée, est-il possible que nous ayons eu la joie de nous revoir si tôt? Quand je partais — il y a trois mois — je croyais devoir rester au moins une année absent ; il a fallu que M. de Condé eût ses raisons pour tenir garnison à Vannes, où se trouve en ce moment la belle comtesse Thibaut, sans cela nous ne nous serions pas revus.

— Figure-toi, mon Philomèle, que c'est Alain qui m'a appris qu'on avait vu dans le bailliage un détachement de ton régiment. J'hésitais à le croire tu sais comme moi, que ce pauvre garçon a le cerveau un peu dérangé par ses croyances aux esprits maudits, au *biniou du Diable*, et autres sorcelleries. Et puis, je pensais qu'il voulait me tourmenter à ton sujet, pour voir l'effet que ça me ferait ! Alain est un bon gars, bien amical, mais il me fatigue de ses lamentations, de ses soupirs ; jamais il ne se consolera de ce que je t'aie préféré à lui ! il en est si triste que ça me fait pitié !

— Prends garde, ma mignonne, c'est un sentiment qui ressemble diablement à l'autre...

— Oh que non ! Je suis douce pour lui, je reconnais ses qualités, je le plains, mais c'est tout. Aussi m'a-t-on dit qu'il allait quitter Saint-Guinolet, il veut s'engager, et c'est pourquoi il a su le premier que tu venais de nos côtés : des recruteurs l'en ont informé. Je ne serais pas surprise s'il entrait dans la troisième compagnie du deuxième bataillon Royal Condé. Oh ! le beau régiment !

— Pour ça oui, un fameux régiment, mais qui conviendra moins que tout autre à ce pauvre Alain : c'est tout des ripailleurs, des farceurs, des vieux troupiers qui se moqueront de sa crédulité, de ses sentiments religieux, de ses superstitions. Ils se font un plaisir de martyriser les nouveaux venus ; les premiers jours, il a fallu leur montrer mes trente-deux dents pour qu'ils sachent que je n'aimais pas faire rire ! Alain serait la plus malheureuse des recrues !

— Ah bon ! je n'y peux rien ; et puis tu seras là, tu le défendras, comme un pays et un honnête gars !

(A suivre)

(1) Escalier saint.

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches de nos correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL.

Négociations avec le Vatican

On lit dans le *Gaulois* :

« On a beaucoup remarqué que M. Ferry, en insistant pour le vote des crédits rétablis par le Sénat, a peu parlé de l'intérêt qu'il y avait pour la Chambre basse à montrer quelque déférence envers la Chambre haute, mais qu'il a particulièrement appuyé sur la nécessité ne ne pas compromettre les négociations engagées avec le Vatican par le gouvernement de la République, et dont l'ouverture a coïncidé avec l'arrivée à Rome du prince héritier d'Allemagne. »

Le cardinal Guibert chez M. J. Grévy

Paris, 31 décembre.

Le président de la République recevra aujourd'hui lundi le cardinal Guibert, archevêque de Paris.

Le théâtre de la guerre

Il résulte des dépêches mêmes reçues de l'amiral Courbet que le commandant en chef du corps expéditionnaire au Tonkin est revenu, trois jours après la prise de Son-Taï, à Hanoï, sa base d'opérations.

Ce retour en arrière de l'amiral Courbet a été dicté par trois motifs :

1° Maintenir son influence au centre du Bas-Delta, dont les populations sont plus que surexcitées ;

2° Se rapprocher d'Haï-Phong, centre d'approvisionnements et des communications avec la mer.

3° Préparer l'attaque sur Bac-Ninh.

Les troupes qui ont pris Son-Taï seront obligées de repasser par Hanoï pour se diriger sur la seconde place forte à prendre, Hong Hoa ne pouvant être investie en ce moment à cause de la baisse des eaux.

Le colonel Badens, chef d'état-major, qui était à Nam-Dinh, est revenu de son côté à Hanoï pour conférer avec l'amiral Courbet. Le colonel Badens prendra le commandement des troupes cantonnées dans la région de Son-Taï, pendant que l'amiral marchera sur Bac-Ninh,

Combien de temps demanderont ces mouvements et ces concentrations de troupes ? C'est ce que l'on ignore.

Il est évident que l'amiral Courbet, s'il peut se passer de nouveaux renforts, fera aussi grande diligence que possible pour terminer la campagne active, ainsi que nous l'avons déjà dit, avant l'arrivée du général Millot, qui coïncidera avec le commencement de la saison des pluies.

Si donc nous ne recevons pas sous peu de jours la nouvelle officielle de la marche sur Bac-Ninh, c'est que l'amiral Courbet n'aura pas eu assez de troupes disponibles pour assurer ses communications, éviter une surprise du côté de Son-Taï, et s'avancer en toute sécurité vers le nord.

Les Pavillons-noirs

Les Pavillons-noirs comettent tous les méfaits. Prévoyant leur défaite, ils ont ravagé toute la province de Son-Taï, depuis la rivière Day jusqu'à la rivière Noirè, et leur haine s'est exercée sur les Tonkinois convertis dont ils ont brûlés les maisons et l'église. Les chrétiens se sont caché pour échapper au massacre, et ceux qui n'avaient pu s'enfuir étaient contraints de fouler aux pied la croix, autrement ils étaient mis à mort.

La contrée est entièrement dévastée, et les villages ne sont pas à l'abri des incursions des Pavillons noirs, malgré les colonnes volantes qui les traquent de tous côtés.

Un journal qui disparaît

On lit dans le *Parlement* : En vertu d'une entente intervenue entre la société du *Parlement* et celle du *Journal des Débats*, une fusion vient de s'opérer entre ces deux journaux, Le *Parlement* cessera donc sa publication à partir du 1er janvier 1884.

Les étudiants de Paris

Paris, 31 décembre.

Une réunion d'étudiants a eu lieu hier à la salle du Prado. On y a voté l'ordre du jour suivant :

« Les étudiants de 1883, considérant que les rédacteurs du *Cri du Peuple*, ont failli à l'honneur en se dérobant à la responsabilité de leurs calomnies, déclarent qu'ils ne sont justiciables que du mépris public, et passent à l'ordre du jour. »

On s'est séparé après avoir voté un autre ordre du jour tendant à créer une association d'étudiants.

Les événements d'Egypte

Caire, 31 décembre.

Une dépêche officielle annonce que les rebelles ont, le 28 décembre, attaqué Gézirels à 8 milles de Berber. La garnison composée de deux compagnies de Bachi-Bozouks avait construit des retranchements. Après un combat acharné qui a duré six heures, elle a repoussé l'ennemi après lui avoir fait subir des pertes sérieuses. Les pertes des troupes égyptiennes sont insignifiantes, mais le commandant des Bachi-Bozouks a été tué.

Les tribus de Bicharies et de Kamilat ont soutenu la garnison.

La dépêche ajoute que les rebelles avaient l'intention d'attaquer Berber, mais la résistance de Gézireh a déjoué leur dessein.

La dépêche ne mentionne pas le nombre des rebelles qui ont pris part à l'attaque.

DERNIÈRE HEURE

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*De nos correspondants particuliers et* PAR FIL SPÉCIAL)

La Chine

Londres, 31 décembre.

Suivant le *Times*, la Chine persisterait à vouloir limiter le protectorat de la France au delta du Fleuve-Rouge. Elle refuserait de céder Bac-Ninh et demanderait même que la possession de Son-Tay soit soumis à un arbitrage.

Le *Times* parle d'une médiation collective, dont les Etats-Unis prendraient l'initiative.

Le *Standard* a reçu de Vienne des avis disant que la Chine n'a encore pris aucune décision au sujet de Son-Tay.

Cie des tramways du département du Nord

ANONYME

au capital de cinq millions cent mille fr.

SERVICE D'HIVER 1883-84 A DATER DU 5 NOVEMBRE

Ligne **A** (Marche à 9 m.)

Prem. dép. de la Gare pr la porte d'Isly,	7h58
Prem. dép. de la porte d'Isly pr la Gare,	8 05
Dern. dép. de la Gare pr la porte d'Isly	10 20
Dern. dép. de la porte d'Isly pr la Gare,	10 20

Ligne **H** (marche à 18 m.)

Prem. dép. de la gare pour Haubourdin,	8h05
Prem. dép. d'Haubourdin pour la gare,	8 »
Dern. dép. de la gare pour Haubourdin,	8 23
Dern. dép. d'Haubourdin pour la gare,	8 »
Dern. dép. d'Haub. pr la pl. de Tourc,,	9 30

Ligne **B** (Marche à 8 m.)

P. dép. de la Gare pour la porte d'Isly,	8h. »
P. dép. de la porte d'Isly pour la Gare,	8 »
D. dép. de la Gare pour la porte d'Isly,	10 30
D. dép. de la porte d'Isly pour la Gare,	10 15

Ligne **C** (Marche à 11 m.)

P. dép. de la Gare pour la porte d'Arras,	8h. »
P. dép. de la porte d'Arras pour la Gare,	7 40
D. dép. de la Gare pour la porte d'Arras,	10 5
D. dép. de la porte d'Arras pour la Gare,	10 15
D. dép. de la Gare pour la pl. de Condé,	10 20

Ligne **D** (Marche à 13 m.)

P. dép. de la Gare p. la porte des Postes,	8h20
P. dép. de la porte des Postes p. la Gare.	8 »
D. dép. de la Gare p. la porte des Postes,	9 »
D. dép. de la porte des Postes p. la Gare,	9 30
D. dép. de la Gare p. la pl. des 4 Chem..,	10 5

Desserviront le Théâtre

Les lignes **A. B. G.** (Sans garantie)

La ligne **H.** le dimanche seulement (s. garantie).

Ligne **E** (Marche à 15 m.)

P. dép. de la Gare pr la porte de Douai,	8 h »
P. dép. de la porte de Douai pr la Gare,	8 »
D. dép. de la Gare pr la porte de Douai,	8 10
D. dép. de la porte de Douai pr la Gare,	8 45
D. dp de la Gare pr la place de la Répub.,	9 36

Ligne **F** (Marche à 30 m. entre Roubaix et le Pont-du-Lion-d'Or et à 15 m. entre Lille et le Pont-du-Lion-d'Or).

P. dép. de Lille pr le Pont-du-Lion d'Or,	7 h.45
P. départ de Lille pour Roubaix,	8 »
P. départ de Roubaix pour Lille,	8 »
D. départ de Lille pour Roubaix,	9 »
D. dp de Roubaix pr le Pont-du-Lyon-dOr,	10 »
D. dép. de Lille pr le Pont-du-Lion-d'Or,	10 15
D. départ de Roubaix pou Lille,	9 »

Ligne **G** (Marche à 14 m.)

P. dép. de la Grand'Place pr Hellemmes,	8 h. 6
P. dép. d'Hellemmes pr la Grand'Place,	8 7
D. dép. de la Grand'Place pr Hellemmes,	8 7
D. dép. d'Hellemmes pr la Grand'Place,	8 29
D. dép. du dépôt de Fives, pr la G-Place,	9 31
D. dép. de la Gr.-place pr le dépôt de Fives,	10 »

Ligne **I** (Marche à 15 m.)

Prem. départ de la Gare pour Canteleu,	8 h. »
Prem. départ de Canteleu pour la Gare,	8 »
Dern. départ de la Gare pour Canteleu,	8 »
Dern. départ de Canteleu pour la Gare,	8 30

Ligne **J** (Marche à 17 m.)

P. dép. de la Gare pr le Pont-de-Marcq,	7 h.45
P. dép. du Pont-de-Marcq pour la Gare,	8 15
D. dép. de la Gare pr le Pont-de-Marcq,	9 3
D. dép. du Pont-de-Marcq pour la Gare,	9 44

CAISSE D'ÉPARGNE POSTALE

La Caisse d'épargne postale est placée, par la loi SOUS LA GARANTIE DE L'ÉTAT.

Elle donne à toute personne la faculté de placer, DANS DES CONDITIONS DE SÉCURITÉ ABSOLUE, le produit de ses économies.

Le minimum de chaque versement est fixé à *un franc* (1 fr.). Le compte de chaque personne ne peut dépasser *deux mille francs* (2,000 fr.) versés en *une* ou *plusieurs fois*.

LIVRET NATIONAL DÉLIVRÉ GRATUITEMENT. Après le premier versement, il est remis *gratuitement* à l'intéressé un LIVRET NATIONAL au moyen duquel *tout déposant peut continuer ses versements et retirer son argent dans les* 6,000 BUREAU DE POSTE, *ouvert tous les jours fériés, au service de la Caisse d'épargne postale.*

INTÉRÊT. — Les sommes déposées produisent un intérêt annuel de *trois francs pour cent* (3 fr. p. 100.) Cet intérêt par du 1er ou du 16 de chaque mois qui suit le jour du versement. Au 31 décembre de chaque année, l'intérêt acquis s'ajoute au capital et devient lui-même productif d'intérêt,

ACHAT GRATUIT DE RENTES. — Tout déposant dont le crédit est suffisant pour acheter *dix francs* (10 fr.) de rente *ou davantage*, peut faire opérer cet achat, *sans frais*, par la Caisse d'épargne postale.

TRANSFERT. — Tous les receveurs des postes se chargent de remplir les formalités voulues pour faire transférer à la Caisse d'épargne postale, *sans frais pour les intéressés*, les fonds déposés dans les caisses d'épargne privées.

FEMMES MARIÉES. — Les femmes mariées peuvent se faire délivrer des livrets *sans l'assistance de leurs maris.*

MINEURS. — Les mineurs peuvent également se faire ouvrir des livrets, *sans l'intervention de leur représentant légal.*

VERSEMENTS. — A chaque versement, il est remis au déposant une quittance *extraite d'un livre à souche* en échange de laquelle le livret lui est rendu dans le délai maximum de trois jours francs, soit au bureau de poste, *soit à domicile, s'il en a exprimé le désir.*

REMBOURSEMENTS. — Les titulaires de livrets qui veulent se faire rembourser *tout* ou *partie* de leur compte adressent *directement* leur demande au Ministre des Postes et des Télégraphes, à Paris. *Par le retour du courrier*, ils reçoivent l'autorisation de toucher leurs fonds au bureau de poste qu'ils ont désigné suivant leur convenance.

NOTA. — Les demandes de livret, de remboursement, de transfert et d'achat de rente se font au moyen de formules imprimées qui sont mises à la disposition du public dans *tous* les bureaux de poste.

Les agents des postes sont tenus de donner au public tous les renseignements complémentaires sur le service de la Caisse d'épargne postale qui pourraient leur être demandés.

Toute réclamation concernant le service de la Caisse d'épargne postale doit être adressée directement, et sans affranchir, au Ministère des Postes et des Télégraphes, à Paris.

BIBLIOGRAPHIE

L'éditeur Jules Rouff vient de mettre en vente à la fois les fascicules 107, 108, 109, 110, de la *FRANCE ILLUSTRÉE*, qui achèvent l'étude si intéressante commencée dans les deux fascicules précédents sur le département de la **Seine.**

L'auteur, M. V.-A. MALTE-BRUN, continue l'histoire de Paris notamment pendant le siége. Il passe en revue avec beaucoup de soin les fortifications, les portes, les arrondissements et quartiers, les principales rues, les boulevards et avenues, les quais, les ponts, les ports, les passages et cités, les places, les promenades, parcs, jardins et squares, les édifices religieux, les palais, les édifices civils, les théâtres, les musées, les bibliothèques, les établissements scientifiques et sociétés savantes, les établissements militaires, les halles, marchés et abattoirs, la préfecture de police, prisons, les hôpitaux et hospices, la Morgue, cimetières, les services des eaux, les égoûts, catacombes, etc., etc.

Il donne en outre une liste complète des personnages célèbres nés à Paris.

Puis il consacre une série de notices remarquables aux diverses localités bien connues qui composent les arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux.

Enfin cette monographie se termine par des renseignements de statistique et de bibliographie sur le département de la Seine.

Comme gravures correspondant aux quatre derniers fascicules, il faut citer hors texte la place de la Concorde une vue prise de la tour Saint-Gervais, le Louvre, le lac du bois de Boulogne, et, dans le texte, le Palais du Sénat, le Palais de Justice avec la Sainte Chapelle, l'hôtel des Invalides, la place de la Bastille, les portes Saint-Denis et Saint-Martin, la place de la République, la place Notre-Dame, l'Hôtel-de-Ville, le théâtre de l'Opéra, l'Elysée, le Trocadéro et les Halles centrales. Ajoutons à cela un magnifique plan de Paris.

LA MODE DE PARIS

52 Numéros, paraissant chaque dimanche avec 8 pages grand format, contenant par an plus de 3,000 modèles de toilettes, costumes, confections, chapeaux, lingeries, bijoux, coiffures, accessoires de toilette, costumes et confeccions pour enfants, jouets, travaux à l'aiguille, au crochet, tapisserie, ameublement, etc. Charades, énigmes et problèmes divers, *un Courrier* traitant spécialement de la mode et un autre des détails de la toilette ; Romans et nouvelles ; Causeries anecdotiques, menus et recettes de cuisine et d'économie domestique. Enfin 24 grands suppléments renfermant dans une année plus de 1,000 Patrons en grandeur naturelle et Modèles de broderies en tous genres.

1re Edition, sans gravures coloriées. 14 fr. par an
2 — avec 52 gravures coloriées. 25 —

LA MODE UNIVERSELLE

Créée spécialemement pour les personnes qui préfèrent à une partie littéraire un nombre plus grand de gravures de chapeaux, de toilettes et d'ouvrages de dames. 24 Numéros par an, paraissant le 1er et le 16 de chaque mois, avec 12 suppléments de patrons et broderies.

1re Edition, sans gravures coloriées. 8 fr. par an.
2 — avec 36 gravures coloriées. 18 —

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement à toutes personne qui en fait la demande à l'administration, 25 rue de Lille, Paris.

LA MUSIQUE POPULAIRE

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bureaux : Boulevard Saint-Michel, 78.

Abonnements : Un an, Paris **12** fr. — Départements **14** fr. Un numéro : **25** centimes.

Sommaire du n° 113 (3e année.) — Gustave Roger, par Alphonse Baralle. — L'expression musicale et le drame lyrique français, par Bout